

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHIAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 004-477/14/CC

■ Programme National de Rénovation Urbaine quartier Flamants-Iris à Marseille 14ème arrondissement - Approbation d'une convention avec l'office public de l'habitat "13 Habitat" relative à la réalisation de l'opération "espaces urbains, voies et places"

DHCS 14/11204/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Conseil de Communauté a approuvé le 10 octobre 2005 le programme du projet de renouvellement urbain du quartier Flamants-Iris, Marseille 14^e et sa convention pluriannuelle de mise en œuvre.

Dans celle-ci, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole était maître d'ouvrage du réaménagement de l'avenue Georges Braque et de l'aménagement d'« espaces urbains ».

Par délibération du 22 juin 2009, le Conseil de Communauté a approuvé le transfert de maîtrise d'ouvrage de cette opération « espaces urbains » à l'OPAC Sud (devenu depuis office public de l'habitat sous l'appellation « 13 Habitat ») pour des questions d'imbrication d'aménagements publics et privés complexes à gérer. La découverte d'amiante en juin 2009 a conduit à une redéfinition du projet.

Un avenant n°1 ne concernant pas Marseille Provence Métropole a permis de mieux localiser le centre social.

C'est donc l'avenant n°2 approuvé par le Conseil de Communauté du 22 mars 2013 qui a officialisé, en même temps que les nouvelles orientations du projet d'ensemble, le transfert de maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine à 13 Habitat pour la réalisation des voies internes au quartier, ainsi que la contribution de la Communauté Urbaine à la réalisation du carrefour du RD4 par 13 Habitat.

Dans le plan de financement annexé à cet avenant, le financement de l'opération « espaces urbains » est établi comme suit :

Coût total de l'opération TTC en euros	5 326 760	(100 %)
13 Habitat	672 806	(15 %)
Ville de Marseille	302 799	(7 %)
Communauté urbaine Marseille Provence Métropole	826 224	(19 %)
Conseil Général des Bouches-du-Rhône	659 818	(15 %)
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	834 077	(19 %)
ANRU	1 158 069	(26 %)

Dans le coût total de l'opération de 5 326 760 euros TTC, les travaux d'espaces publics relevant de la compétence de la Communauté Urbaine s'élèvent à 2 963 610 euros TTC, soit 2 477 935 euros HT. Or, 13 Habitat ne récupère pas la TVA alors que la Communauté Urbaine percevra le Fond de Compensation de TVA (FCTVA) deux ans après que les ouvrages seront intégrés au domaine public. Cette TVA s'élève à 485 675 euros.

Il convient donc d'ajouter à la contribution prévue pour 13 Habitat dans l'avenant n°2, soit 826 224 euros, le montant de la TVA avancée sur les ouvrages relevant de la compétence de MPM, soit 485 675 euros, ce qui porte la participation de Marseille Provence Métropole à un total de 1 311 899 euros, dont une partie sera récupérée auprès du Fonds de Compensation de la TVA.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Il s'agit aujourd'hui :

- de voter la participation totale de Marseille Provence Métropole accordée à 13 Habitat pour la réalisation de cette opération,
- et d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative à la réalisation de travaux d'aménagement d'espaces publics aux Flamants, à passer entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et 13 Habitat. Celle-ci est conçue de façon à permettre la récupération du FCTVA dans les délais voulus après réception des travaux, levée des réserves et intégration au domaine public des voiries concernées.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le Code Général des Impôts ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération HAP 001 – 279/08/CC du Conseil de Communauté du 8 février 2008 relative à la mise en œuvre de la charte locale de gestion urbaine de proximité en application des conventions de rénovation urbaine passées avec l'ANRU ;
- La délibération RNOV 003-1402/09/CC du Conseil de Communauté du 22 juin 2009 approuvant le transfert de maîtrise d'ouvrage à l'OPAC Sud ;
- La délibération RNOV 017-123/13/CC du 22 mars 2013 approuvant l'avenant n°2 à la convention de rénovation urbaine du quartier Flamants-Iris ;
- La convention de renouvellement urbain du quartier Flamants-Iris signée le 22 septembre 2005 et ses avenants.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le transfert de l'opération « espaces urbains » à 13 Habitat décidé par l'avenant n°2 à la convention de rénovation urbaine du quartier Flamants-Iris ;
- La nécessité d'organiser la mise en œuvre de cette opération, et ensuite l'entrée des espaces aménagés dans le domaine public communautaire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation financière de la Communauté urbaine aux aménagements d'espaces urbains des Flamants-Iris (Marseille, 14^e) d'un montant de 826 224 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2014 de la Communauté Urbaine et suivant : DPEVC - Opération n° 2006.00095 - Nature budgétaire : 204172 - Fonction : 824.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Echéancier : 40 % en 2014, soit 330 489,50 euros
30 % en 2015, soit 247 867 ,25 euros
30 % en 2016, soit 247 867,25 euros

Le montant de la TVA de 485 675 euros sera versé lors de l'intégration des ouvrages par la Communauté Urbaine dans son patrimoine.

Article 3 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec 13 Habitat pour les aménagements d'espaces urbains des Flamants-Iris à Marseille, 14^{ème} arrondissement.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
à l'Habitat, au Logement,
à la Politique de la Ville et à la Cohésion Urbaine

Daniel HERMANN

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER